

OBJET : Equipement informatique de l'école primaire du Village, de la Mairie et des Médiathèques – convention de pré-financement avec le SICTIAM

Le Maire rappelle que l'école primaire de La Condamine a récemment bénéficié d'un nouvel équipement informatique, suite à une évaluation des besoins par le SICTIAM. Une convention a ensuite été signée avec celui-ci, après validation par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin dernier, pour assurer l'acquisition et le pré-financement des équipements.

La même opération étant nécessaire à l'école primaire du Village, et l'évaluation ayant été effectuée, une même procédure de conventionnement est proposée au Conseil.

Le Maire propose d'intégrer dans cette convention certains besoins de renouvellement et d'acquisition de matériel à la Mairie et dans les Médiathèques.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de renouveler le matériel informatique de l'école primaire du Village, de la Mairie et des Médiathèques,

Considérant la proposition élaborée à cet effet par le SICTIAM, assortie d'un projet de convention de préfinancement,

Approuve ce programme de renouvellement, selon la proposition élaborée par le SICTIAM, ainsi que le projet de convention de préfinancement afférent, joint à cette délibération,

Autorise Marc MORINI, son Maire en exercice, à conclure la dite convention, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.
